

# Retraits de régimes d'épargne-études Mackenzie

# Liste de vérification et quide

# Deux documents doivent être présentés pour qu'une demande de retrait d'un REEE soit traitée :

#### 1. Formulaire de retrait d'un REEE Mackenzie

- Toutes les sections doivent être remplies.
- Des instructions de placement (retrait) complètes doivent être présentées.
- Le (les) souscripteur(s) peuvent indiquer s'ils souhaitent que le rachat se fasse à partir du PAE ou de l'EPS.
- Le produit du retrait peut être versé à l'ordre du bénéficiaire, du (des) souscripteur(s) ou de l'établissement d'enseignement.
- Les options de paiement offertes sont : Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire du bénéficiaire ou du (des) souscripteur(s), ou chèque à l'ordre du bénéficiaire, du (des) souscripteur(s) ou de l'établissement d'enseignement.

## 2. Preuve d'inscription valide

L'inscription peut se rapporter à une période scolaire en cours ou future ou encore à une période scolaire qui a pris fin au cours des six derniers mois.

Afin d'éviter des retards de traitement, assurez-vous que vos documents prouvant l'inscription soient fournis par l'établissement d'enseignementet contiennent les renseignements suivants :

- · Nom de l'étudiant
- Type de programme
- Date de début de la période scolaire, durée et année du programme
- Nom de l'établissement d'enseignement (logo, papier à en-tête ou adresse Web)
- Veuillez consulter le document Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription pour des détails complets, et notamment les divers types de documents qui pourraient être valides.

### Un REEE peut regrouper trois types de sommes :

- Subvention
- Revenu des subventions ou des cotisations
- Cotisations (capital)

# Types de retraits d'un REEE

Type de retrait	Composition	Limites des retraits	Limites à vie	Incidences fiscales
Paiement d'aide aux études (PAE)	Subvention +revenu	Étudiants à temps plein : 8 000 \$ durant la 1ère période de 13 semaines Étudiants à temps partiel : 4 000 \$ pour chaque période de 13 semaines d'études	SCEE : 7 200 \$ par bénéficiaire IQEE : 3 600 \$ par bénéficiaire Pas de limites sur le revenu.	Un reçu d'impôt T4A sera émis au bénéficiaire. Aucune incidence fiscale pour le(s) souscripteur(s).
Études post- secondaires (EPS)	Cotisations (capital)	Pas de limite	Pas de limite	Pas de reçu d'impôt pour cette portion.

# FORMULAIRE DE RETRAIT D'UN REEE MACKENZIE



Nom du souscripteur
Nom du souscripteur
Nom du cosouscripteur (le cas échéant)
RENSEIGNEMENTS SUR LE BÉNÉFICIAIRE  Nom du bénéficiaire  Province de résidence permanente du bénéficiaire (aux fins d'impôt)  TYPE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES (OBLIGATOIRE)  Université
Nom du bénéficiaire  Province de résidence permanente du bénéficiaire (aux fins d'impôt)  TYPE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES (OBLIGATOIRE)  Université Collège ou CÉGEP Établissement ou collège à vocation professionelle privé Programme suivi  Date de début de l'année scolaire  Durée de l'année scolaire en semaines)  Adresse de l'établissement  Année présentement suivie 1ºee 2º 3º 4º Autre  Code postal  TYPE DE RETRAIT  Paiement d'aide aux études (PAE) (Capital)  S + S = S (Sera traité net à moins d'indication contraire)  VIN PAE sera retiré en cas d'insuffisance de fonds pour accommoder un retrait EPS
N° d'assurance sociale  Province de résidence permanente du bénéficiaire (aux fins d'impôt)
TYPE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES (OBLIGATOIRE)  Université Collège ou CÉGEP Établissement ou collège à vocation professionelle privé Programme suivi  Date de début de l'année scolaire II MMM AAAA  Établissement d'enseignement Durée de l'année scolaire (en semaines)  Adresse de l'établissement II eive 2º 3º 4º Autre  Code postal Durée du programme (en années)  TYPE DE RETRAIT  Paiement d'aide aux études (PAE) (Capital)  S + (Sera traité net à moins d'indication contraire)  S Coult I liquidation du compte  S Un T4A sera émis au bénéficiaire pour tous les PAE retirés  - Un PAE sera retiré en cas d'insuffisance de fonds pour accommoder un retrait EPS
Université Collège ou CÉGEP Établissement ou collège à vocation professionelle privé Programme suivi    Date de début de l'année scolaire   II   MMM   AAAA
Établissement d'enseignement
Adresse de l'établissement Année présentement suivie 2º 3º 4º Autre  Code postal Durée du programme (en années)
Code postal Durée du programme (en années)
TYPE DE RETRAIT  Paiement d'aide aux études (PAE) (Subvention/gains)  \$\frac{\(\text{Etudes postsecondaires (EPS)}}{\(\text{Capital}\)\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
Paiement d'aide aux études (PAE) (Subvention/gains) + Études postsecondaires (EPS) (Capital)
SECTION C – RETRAIT DE CAPITAL À DES FINS AUTRES QUE D'ÉTUDES
Rembourser le BEC et fermer le compte
\$ Conserver le BEC et garder le compte ouvert
Remarques : • Le capital n'est payable qu'au(x) souscripteur(s) • Les cotisations subventionnées seront retirées en premier et pourraient occasionner le remboursement, en tout ou en partie, de la subvention au REEE à l'agence gouvernementale appropriée. Cette somme pourrait s'ajouter à votre total.
SECTION D – INSTRUCTIONS POUR LE RETRAIT DE FONDS
Liquider le compte OU Effectuer le retrait selon les instructions fournies ci-dessous
NUMÉRO DU FONDS NOM DU FONDS POURCENTAGE (%) SOMME EN DOLLARS (
MFC MFC
MFC
MFC
MFC
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  TOTAL  %
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de : Bénéficiaire Souscripteur Établissement d'enseignement  Poster le chèque à : Bénéficiaire Souscripteur Autre adresse
☐ Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de : ☐ Bénéficiaire ☐ Souscripteur ☐ Établissement d'enseignement
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de : Bénéficiaire Souscripteur Établissement d'enseignement Poster le chèque à : Bénéficiaire Souscripteur Autre adresse  Timbre de signature garantie Code postal Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire (veuillez fournir un chèque annulé)  Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire inscrit au dossier
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E - INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de : Bénéficiaire Souscripteur Établissement d'enseignement Poster le chèque à : Bénéficiaire Souscripteur Autre adresse Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire (veuillez fournir un chèque annulé)  Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire inscrit au dossier  Signature du souscripteur  Date  APPOSER LE TIMBRE DE SIGNATURE GARANTIE POUR LES MONTANTS DE
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E — INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de : Bénéficiaire Souscripteur Établissement d'enseignement Poster le chèque à : Bénéficiaire Souscripteur Autre adresse    Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire (veuillez fournir un chèque annulé) Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire inscrit au dossier    Signature du souscripteur   Date   APPOSER LE TIMBRE DE SIGNATURE
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E - INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de :
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E - INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de : Bénéficiaire Souscripteur Établissement d'enseignement Poster le chèque à : Bénéficiaire Souscripteur Autre adresse  Timbre de signature garantie Code postal Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire (veuillez fournir un chèque annulé) Dépôt direct (TEF) dans le compte bancaire inscrit au dossier  Signature du souscripteur  Date  JJ MMM AAAA  Signature du cosouscripteur (le cas échéant)  Date  JJ MMM AAAA  JJ MMM AAAA  AAAA  AAAA  JJ MMM AAAA  AAAA  JJ MMM AAAA  JJ MMM AAAA
Continuer les débits préautorisés (DPA) dans les fonds rachetés intégralement  SECTION E — INSTRUCTIONS DE PAIEMENT ET AUTORISATION  Faire le chèque au nom de :

#### Définitions

#### Bénéficiaire

Le terme « bénéficiaire », en ce qui a trait au Régime enregistré d'épargne-études, se rapporte à une personne désignée par un souscripteur, qui recevra des paiements d'aide aux études si la personne est admissible à ces paiements en vertu des modalités du régime.

#### Souscripteur (Cotisant)

Le souscripteur est l'individu, y compris un responsable public, qui conclut un contrat de régime d'épargne-études avec le promoteur. Le souscripteur s'engage par contrat à contribuer au nom d'une personne nommée au titre du régime en tant que bénéficiaire.

#### Capital

Cotisations effectuées par le ou les souscripteurs.

#### Subvention

Désigne la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire), le Bon d'études canadien (BEC), la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEE FCB) et l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE).

#### Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

Subvention versée par Emploi et Développement social Canada (EDSC) au fiduciaire du REEE qui la dépose au nom du bénéficiaire.

# Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire)

La SCEE supplémentaire est une subvention supplémentaire offerte par le gouvernement fédéral pour un bénéficiaire admissible lorsque le revenu net familial du principal fournisseur de soins atteint le seuil de revenu établi par l'ARC chaque année. Le responsable public doit recevoir des versements en vertu de la Loi sur les allocations spéciales pour enfants.

#### Bon d'études canadien (BEC)

Le BEC est une subvention supplémentaire offerte par le gouvernement fédéral à un bénéficiaire résidant au Canada né après 2003 et dont le principal fournisseur de soins a droit au Supplément de la prestation nationale pour enfants. Le responsable public doit recevoir des versements en vertu de la Loi sur les allocations spéciales pour enfants.

# Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEEFCB »)

La SEEEFCB est un incitatif à l'épargne-études versé par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans un REEE pour le compte d'enfants nés le 1er janvier 2007 ou plus tard et qui sont résidents de la Colombie-Britannique (tout comme doit l'être le parent ayant la garde ou le tuteur légal) au moment de la demande de SEEEFCB. La SEEEFCB consiste en une subvention unique de 1 200 \$ par bénéficiaire admissible. Lorsque l'enfant admissible atteint l'âge de six ans, il est possible que le souscripteur puisse faire une demande subvention.

### Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

L'IQEE est un crédit d'impôt remboursable versé par Revenu Québec dans le REEE au nom d'un bénéficiaire résidant au Québec. L'IQEE majoré est offert aux bénéficiaires qui répondent aux exigences déterminées par le gouvernement du Québec.

#### Paiement d'aide aux études (PAE)

Un « paiement d'aide aux études » est constitué de la croissance et de la subvention\* et est payé ou payable en vertu d'un REEE à un individu ou pour le compte d'un individu (appelé le bénéficiaire) afin de l'aider à poursuivre ses études postsecondaires. Ces montants ne comprennent pas les remboursements de cotisations versés au souscripteur du régime.

Un bénéficiaire ne peut recevoir plus de 8 000 \$ sous la forme d'un PAE au cours de 13 premières semaines de ses études postsecondaires. Les bénéficiaires qui poursuivent des études à temps partiel ont droit à un PAE de 4 000 \$ toutes les 13 semaines.

Les PAE versés au bénéficiaire du régime peuvent commencer dès qu'il devient un étudiant à temps plein ou partiel inscrit à un programme d'études postsecondaires admissible ou dans les six mois suivant la fin de la session. Les non-résidents ne sont pas admissibles à la SCEE en tant que portion de leur retrait. Le montant maximum de la subvention qu'un bénéficiaire peut recevoir est 7 200 \$.

#### Retrait du capital destiné aux études postsecondaires (EPS)

Les retraits du capital destinés aux études postsecondaires sont des retraits des cotisations par le souscripteur pendant la période durant laquelle le bénéficiaire est admissible à recevoir des PAE. Puisque le bénéficiaire est en cours d'études postsecondaires, le souscripteur peut retirer le montant des cotisations qu'il a faites sans avoir à rembourser aucun montant des subventions reçues. Le souscripteur doit signer la demande de retrait du capital destiné aux études postsecondaires.

# Retrait de capital à des fins autres que d'études

Un retrait de capital à des fins autres que d'études est un retrait de cotisations effectué par le souscripteur au cours de la période pendant laquelle le bénéficiaire n'est pas admissible à recevoir un PAE. Étant donné que le bénéficiaire ne fait pas d'études postsecondaires, le souscripteur peut retirer ses cotisations, mais il pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité des subventions. Le souscripteur doit signer la demande de retrait de capital à des fins autres que d'études.

#### Établissement d'études postsecondaires

Un « établissement d'études postsecondaires » peut être ce qui suit :

- a) une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement situé auCanada agréé au titre de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, la Loifédérale sur l'aide financière aux étudiants ou la Loi sur les prêts et bourses aux étudiants de la province de Québec;
- b) un établissement d'enseignement situé au Canada reconnu par Emploi etDéveloppement social Canada comme offrant des cours – sauf les cours permettant d'obtenir des crédits universitaires – qui visent à donner ou augmenter la compétencenécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle;
- c) une université située à l'extérieur du Canada qui offre des cours de niveaupostsecondaire, à condition que le bénéficiaire soit inscrit à un cours qui dure au moins trois semaines consécutives;
- d) un collège ou un autre établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Canada qui offre des cours de niveau postsecondaire, à condition que le bénéficiaire soit inscrit à un cours qui dure au moins 13 semaines consécutives.

### Preuves d'inscription

Afin de demander un PAE ou un retrait EPS, l'établissement d'enseignement doit fournir des documents au bénéficiaire et doit confirmer ce qui suit :

- a) Nom de l'étudiant
- b) Type de programme
- c) Date de début du programme, durée et année du programme
- d) Nom de l'établissement d'enseignement (logo, en-tête ou adresse du site Web)

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les Lignes directricesrelatives aux preuves d'inscription ci-jointes.



